

Les négociations sur les divers modes de règlement des différends: l'état des lieux

Présentation par Richard Ouellet, professeur titulaire de droit international économique, Faculté de droit de l'Université Laval, membre des HEI-Laval, membre du CEPCI

Le 15 mars 2018, Université Laval

Plan de la présentation

Introduction: Une renégociation nécessaire et très rapide

1. Les différends entre États

- Les faiblesses du chapitre 20
- Les enjeux de la renégociation

2. Les différends en matière de droits antidumping et de droits compensateurs

- Les faiblesses du chapitre 19
- Les enjeux de la renégociation

3. Les différends investisseur-État

- Une certaine désuétude du chapitre 11
- Les enjeux de la renégociation

Conclusion: Le Canada doit être souple et créatif

1. Les différends entre États /1

Les faiblesses du chapitre 20 de l'ALÉNA

- Un chapitre auquel les 3 amigos ne souhaitaient pas avoir recours
- Utilisé 3 fois en 25 ans
 - Tarifs agricoles appliqués par le Canada
 - Traitement tarifaire des balais de sorgho
 - Services de camionnage mexicains
- Utilisé pour des questions politiquement sensibles (3 défaites pour les États-Unis)

1. Les différends entre États /2

Les faiblesses du chapitre 20 de l'ALÉNA

- La création des groupes spéciaux
- Pas d'appel possible
- Pas d'ordonnance intérimaire
- D'importantes difficultés de mise en œuvre des rapports

1. Les différends entre États /3

Les enjeux de la renégociation

- Une possibilité d'appel ?
- Des ordonnances intérimaires?
- Un nouveau mécanisme de mise en œuvre des rapports?
- Le recours à d'autres tribunaux internationaux?

2. Les différends AD et DC /1

Les faiblesses du chapitre 19

- Un chapitre unique
- Un chapitre qui a montré ses limites dans les dossiers du bois d'œuvre et de l'acier. Les États-Unis refont les enquêtes AD et DC sans régler les problèmes de fond soulignés par les groupes spéciaux binationaux.
- Le Canada a d'ailleurs déposé une importante plainte devant l'OMC en janvier à ce sujet.

2. Les différends AD et DC /2

Les faiblesses du chapitre 19

- Le travail des groupes spéciaux binationaux a été durement critiqué par les États-Unis.
- Les notions de «norme de contrôle» et d'«épuisement des recours internes» restent mal définies dans les décisions des groupes spéciaux binationaux.
- Les listes des membres des groupes spéciaux a longtemps été complètement désuète.

2. Les différends AD et DC /3

Les enjeux de la renégociation

- Les États-Unis ne veulent pas reconduire le chapitre 19 dans l'ALÉNA 2.0.
- Le Canada tient à ce chapitre. Le négociateur en chef pour le Canada, Steve Verheul, a annoncé que l'absence du chapitre 19 dans le nouveau texte serait un «deal breaker».
- Le Canada a renouvelé sa liste de membres potentiels des groupes spéciaux binationaux.

2. Les différends investisseur-État/2

Les faiblesses du chapitre 11

- Le chapitre 11 fut longtemps le *Gold Standard* en matière de protection des investissements.
- Il est aujourd'hui un peu désuet si on le compare à ce qu'on trouve dans l'AECG. (plaintes manifestement dénuées de fondement juridique, définition de l'expropriation, prise en compte de l'intérêt public).

2. Les différends investisseur-État/3

Les faiblesses du chapitre 11

- Le chapitre 11 a eu mauvaise presse.
- Le règlement des différends investisseur-État a été décrié.

2. Les différends investisseur-État/4

Les enjeux de la renégociation

- Quel modèle suivre pour réécrire le chapitre sur la protection des investissements?
- La renégociation de la partie A du chapitre avance rondement.
- La renégociation de la partie B piétine.

2. Les différends investisseur-État/5

Les enjeux de la renégociation

- Les États-Unis veulent peut-être un système de règlement des différends optionnel qui supposerait que le gouvernement poursuivi consente au cas par cas à participer à l'arbitrage.
- 98 des 2572 TBI cartographiés par la CNUCED fonctionnent selon cette façon de faire.

Conclusion

- La suite des négociations s'annonce difficile.
- Le Canada, très attaché à la règle de droit, doit exiger de solides modes de règlement des différends.
- Dans tous les cas, le règlement des différends commerciaux canado-américains n'a jamais été facile.